

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Wirtschaftspolitik
Schlagworte	Erwerbsersatzordnung (EO), Epidemien
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Wirtschaftspolitik, Erwerbsersatzordnung (EO), Epidemien, 2020 – 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Konjunkturlage- und politik	2

Abkürzungsverzeichnis

SECO	Staatssekretariat für Wirtschaft
BSV	Bundesamt für Sozialversicherungen
WAK-SR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
EU	Europäische Union
MWST	Mehrwertsteuer
EO	Erwerbsersatzordnung
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
EpG	Epidemiengesetz
AVIG	Arbeitslosenversicherungsgesetz
KG	Kartellgesetz
ParlG	Parlamentsgesetz
Zefix	Zentraler Firmenindex
FKG	Bundesgesetz über die Eidgenössische Finanzkontrolle
KAE	Kurzarbeitsentschädigung
BPS	Bundesgesetz über die im Ausland erbrachten privaten Sicherheitsdienstleistungen
AG	Aktiengesellschaft

SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
CER-CE	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
UE	Union européenne
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
APG	allocations pour perte de gain
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
LEp	loi sur les épidémies
LACI	Loi sur l'assurance-chômage
LCart	Loi sur les cartels
LParl	Loi sur le Parlement
Zefix	Index central des raisons de commerce
LCF	Loi fédérale sur le Contrôle fédéral des finances
RHT	Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail
LPSP	Loi fédérale sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger
SA	Société anonyme

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Wirtschaftspolitik

Rétrospective annuelle 2020: Politique économique

BERICHT
DATUM: 31.12.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

En 2020, la politique économique de la Suisse a été dictée par la pandémie mondiale de **Covid-19**. Les mesures sanitaires, imposées par le Conseil fédéral, ont été suivies d'un interventionnisme étatique inédit pour permettre à l'économie helvétique de traverser cette crise économique et financière. Selon les estimations, CHF 47 milliards ont été injectés dans l'économie. Ces **mesures de soutien** ont pris la forme d'un recours accru au chômage partiel, d'un accès aux indemnités de réduction de l'horaire de travail (RHT) pour les dirigeant.e.s salarié.e.s de leur entreprise, d'un recours aux allocations perte de gains (APG) pour les indépendantes et indépendants, de crédit-relais garantis à hauteur de CHF 40 milliards par la Confédération, de mesures pour éviter ou suspendre les poursuites pour dettes et faillites, d'aides pour les cas de rigueur, ainsi que d'aides ponctuelles pour des secteurs spécifiques comme le tourisme. D'autres options comme des exemptions de la TVA, une gratuité des transports publics pour voyager en Suisse ou des réductions fiscales pour les frais de séjour des Helvètes en Suisse ont été rejetées par le Parlement.

En parallèle des débats sur des aides à l'économie, le Parlement a également débattu au sujet des mesures sanitaires. En effet, plusieurs objets ont traité de l'assouplissement des mesures sanitaires afin de soulager des secteurs de l'économie comme l'hôtellerie-restauration, l'événementiel ou le tourisme. Néanmoins, ces objets ont été rejetés par le Parlement. La volonté d'interdire le versement de dividendes pour les entreprises qui ont bénéficié d'aides de la Confédération a également fait son chemin, mais sans succès. En outre, les discussions autour de l'ouverture des remontées mécaniques pour la saison de ski ont fait couler beaucoup d'encre. L'Union européenne (UE), et plus particulièrement les pays limitrophes comme l'Allemagne, la France ou l'Italie, ont mis la pression sur la Suisse afin d'imposer une fermeture des stations de ski pendant la période des Fêtes. Cette hypothétique fermeture a été combattue par le Parlement.

Malgré les mesures économiques, ou à cause des mesures sanitaires, l'économie helvétique s'est fortement contractée en 2020. Au deuxième trimestre 2020, le PIB helvétique a chuté de 8.2 pourcent. Les entreprises exportatrices et le secteur du tourisme, plombés par la crise économique mondiale, ont souffert. Cependant, la chute du PIB helvétique fut moindre en comparaison de nombreux pays européens. Le SECO tablait, à la fin de l'année, sur une baisse annuelle du PIB de 3.5 pourcent en lieu et place d'une baisse de 6.8 pourcent prédite au printemps.

Pour conclure, la crise du Covid-19 a également poussé le Parlement à remettre en question la résilience de l'économie helvétique, la solidité des chaînes d'approvisionnement, le caractère durable de l'économie helvétique. Un postulat sur le bilan économique des mesures sanitaires imposées par le Conseil fédéral a été accepté.

Mis à part le Covid-19, d'autres thématiques ont tenu le haut de l'affiche en 2020. En particulier, la votation sur l'initiative populaire sur les **multinationales responsables** a occupé le devant de la scène durant toute l'année. Une intense campagne, ponctuée d'attaques virulentes, de «fake news», d'acteurs et d'alliances inédits, a rythmé l'année 2020. Au final, bien que 50,7 pourcent de la population se soit montrée favorable à l'initiative, elle a été rejetée à la majorité des cantons. Le contre-projet indirect, fruit d'un long débat parlementaire, entrera donc en vigueur.

L'initiative populaire sur l'interdiction du **financement des producteurs de matériel de guerre** a également été rejetée lors du vote populaire par 57,5 pourcent de la population. Dans les médias, l'objet a été éclipsé par l'initiative sur les multinationales responsables. Par contre, sur cette thématique, le Parlement a adopté deux motions qui visaient la modification de la loi fédérale sur les prestations de sécurités privées fournies à l'étranger (LPSP) et un frein à l'exode des entreprises importantes pour la sécurité du pays.

La thématique de l'**îlot de cherté helvétique** a été au coeur des débats. Premièrement, l'initiative pour des prix équitables a été débattue en chambre. D'un côté, le Conseil national a adopté le contre-projet indirect du Conseil fédéral, modifié par la CER-CN, qui prévoit une modification de la loi sur les cartels (LCart). D'un autre côté, le Conseil

des Etats a profité de la suspension des délais applicables aux initiatives populaires dans le cadre de la crise du Covid-19 pour proroger le délai de traitement de l'initiative populaire au 23 août 2021. Deuxièmement, le Parlement a été divisé sur le projet de suppression des droits de douane sur les produits industriels. Alors que la chambre du peuple a refusé d'entrer en matière, la chambre des cantons a relancé le projet. Troisièmement, une initiative cantonale et une motion sur la suppression ou l'abaissement de la franchise valeur ont été adoptées afin de lutter contre le tourisme d'achat.

Après 4 années de discussions, la **révision du droit de la société anonyme (SA)** a été validée en conférence de conciliation. Si des modifications des versements d'indemnités en ligne avec l'initiative Minder, des possibilités de publications de capital-actions en monnaie étrangère ou encore l'autorisation de tenir une assemblée générale à l'étranger sont à l'ordre du jour, l'implémentation de quotas féminins, non-contraignants, s'impose comme la réforme majeure de cette révision.

Finalement, plusieurs objets ponctuels ont animé les débats parlementaires. Premièrement, la volonté de protéger les investissements directs étrangers dans des entreprises helvétiques s'est concrétisée. Deuxièmement, les conditions de concurrence entre les entreprises privées et les entreprises dans lesquelles la Confédération, les cantons ou les communes possèdent une participation financière sont revenues sur la table. Troisièmement, une révision de la loi sur le Contrôle des finances (LCF), pour sortir de la surveillance les entreprises de la Confédération partiellement privatisées, a été rejetée. Quatrièmement, à la suite de l'affaire CarPostal, le Parlement s'est penché sur le statut des entreprises proches de la Confédération. Cinquièmement, l'initiative parlementaire sur le renouvellement tacite des contrats a été enterrée, après de longs débats, par les deux chambres. Finalement, la numérisation a entraîné deux modifications légales: la reconnaissance de dettes à l'aide d'un acte de défaut de biens numérisé et la validité juridique des informations publiés sur la plateforme en ligne du registre du commerce (Zefix).

Pour conclure, il est important de mentionner la forte hausse des articles liés à la politique économique dans la presse helvétique. Alors que les articles sur la politique économique ont représenté environ 6 pourcent des articles dans la presse helvétique entre 2017 et 2019, la thématique de la politique économique a représenté 9.2 pourcent en 2020. Cette hausse est principalement à mettre à l'actif d'articles de politique économique générale, et d'articles sur la politique et la situation conjoncturelle. En toute logique, la rédaction d'articles sur ces thématiques spécifiques a été dopée par le Covid-19 qui a fortement impacté l'économie helvétique et a entraîné des mesures conjoncturelles.¹

Konjunkturlage- und politik

Si de nombreux indépendantes et indépendants n'ont pas pu bénéficier des crédits-relais ou du chômage partiel car la fermeture de leur business n'avait pas été décrétée, ils ont néanmoins perdu jusqu'à 90% de leur revenus dans une économie qui tourne au ralenti à cause de la crise **Covid-19**. Cette situation concerne près de 270'000 **indépendantes et indépendants** tels que les chauffeurs de taxi, les phytothérapeutes, les graphistes, les ergothérapeutes ou encore les ostéopathes. Après de nombreux échanges avec le Conseil fédéral, une solution a finalement été trouvée. Les indépendantes et indépendantes pourront bénéficier, avec effet rétroactif au 17 mars 2020, de l'allocation perte de gain (**APG**) à hauteur de **196 francs suisses par jour**. Cette décision a été prise en concertation entre le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) et l'Office fédérale des assurances sociales (OFAS). Elle aura un coût estimé à 1,3 milliards de francs suisses. Les indépendantes et indépendants ont donc obtenu gain de cause après avoir menacé de manifester.²

Dans le cadre des mesures de soutien liées au Covid-19, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) a souhaité **élargir l'accès aux indemnités RHT**, en augmentant le plafond à CHF 5880 au lieu de CHF 3320, **aux dirigeantes et dirigeants salarié.e.s de leur entreprise**. Une telle mesure permettrait, selon la CER-CN de mettre sur un pied d'égalité les dirigeantes et dirigeants salarié.e.s, et les indépendantes et indépendants. Au sein de la CER-CN, 13 voix contre 9 et 2 abstentions ont voté en faveur du dépôt de la motion. Une minorité s'y est opposée.

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 17.04.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

MOTION
DATUM: 06.05.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Pour sa part, le Conseil fédéral s'est prononcé en défaveur de cette motion. Il a estimé que la dérogation à l'art. 31, al. 3 de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) permettait déjà d'étendre l'accès aux indemnités RHT. Il a précisé qu'une hausse du plafond entraînerait des coûts supplémentaires à hauteur de CHF 190 millions par mois pour les caisses de chômage. De plus, le Conseil fédéral a considéré que les dirigeantes et dirigeants salarié.e.s bénéficiaient déjà d'autres sources de revenus et d'accès facilités à des liquidités.

Le Conseil national a adopté la motion de sa commission par 117 voix contre 66 et 7 abstentions. L'UDC (48 voix) n'a réussi à convaincre que 12 voix du PLR et 6 voix du groupe du Centre. Au conseil des Etats, la motion a été rejetée à l'unanimité. La chambre des cantons a suivi la majorité de sa commission (CER-CE). Elle préconisait le rejet étant donné que l'ordonnance prévoit déjà une dérogation à la LACI, et qu'il n'est donc pas nécessaire d'augmenter le plafond de l'indemnité.³

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 02.07.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Dans le cadre de la crise du **Covid-19**, le **soutien aux indépendantes et indépendants a été prolongé jusqu'au 16 septembre**. Cette aide, liée à l'allocation perte de gain (APG), avait disparu entre fin mai et début juin avec la suppression des restrictions liées au Covid-19.⁴

MOTION

DATUM: 09.09.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Le sénateur Werner Salzmann (udc, BE) a déposé une **motion qui vise la prolongation des indemnités des indépendants touchés par les mesures liées au Covid-19**. Cette motion est identique à la motion 20.3825 déposée par l'ensemble du Groupe UDC au Conseil national. Pour être précis, le sénateur considère que tant que des mesures imposées par le Conseil fédéral restreignent les activités d'indépendants, ils doivent pouvoir bénéficier de l'allocation perte de gain (APG) ou de l'indemnité pour réduction de l'horaire de travail (RHT).

Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. D'abord, il a précisé que les indépendants touchés par les mesures ont continué de bénéficier des allocations perte de gains tant que des mesures du Conseil fédéral étaient en place. Ensuite, il a précisé que l'accès au RHT avait pour objectif d'éviter des licenciements à court terme, or les indépendants et les personnes ayant une position assimilable à un employeur ne sont pas les premières concernées par des licenciements à court terme. Finalement, il a rappelé que l'Ordonnance sur les pertes de gains Covid-19 a été adaptée pour prendre en compte la suppression de la plupart des événements en Suisse. Lors du vote au Conseil des Etats, la motion a été rejetée par 20 voix contre 14 et 9 abstentions, sans débat. Le Conseil des Etats semble donc prendre une direction inverse du Conseil national qui, quant à lui, a adopté la motion 20.3825.⁵

MOTION

DATUM: 09.09.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite de la crise du Covid-19, la question du soutien aux indépendants a été posée sur la table du Parlement à de nombreuses reprises, notamment à travers les motions 20.3862 et 20.3825. S'appuyant sur l'urgence de ces motions, les parlementaires ont même obtenu la tenue d'une session extraordinaire selon la loi sur le Parlement (LParl). La parlementaire Maya Graf (verts, BL) a également déposé une **motion pour prolonger l'accès à l'allocation perte de gain (APG) pour les indépendants touchés directement ou indirectement par les mesures découlant du Covid-19**. La parlementaire préconisait une prolongation jusqu'au 16 septembre 2020.

Alors que le Conseil fédéral y était favorable, Maya Graf a décidé de retirer sa motion. En effet, si la motion demandait une prolongation jusqu'au 16 septembre 2020, elle a été débattue en chambre que le 9 septembre 2020, ce qui a fortement réduit sa pertinence.⁶

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 14.09.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Au printemps 2020, la pandémie mondiale de **Covid-19** et les mesures sanitaires ont fait voler en éclat le dogmatisme budgétaire helvétique. Cette entorse au non-interventionnisme étatique a pris plusieurs formes, mais n'a pas empêché une chute historique de 8,2% du PIB au deuxième trimestre 2020. D'après les estimations, **CHF 47 milliards ont été injectés dans l'économie**. Premièrement, la Confédération a eu recours au chômage partiel. Elle a injecté plus de CHF 20 milliards pour soutenir l'assurance chômage. Deuxièmement, des crédits-relais ont été mis en place en collaboration avec les banques. Si CHF 40 milliards avaient été planifiés, «seulement» CHF 16,8 milliards ont été octroyés aux entreprises. Troisièmement, les indépendants ont été soutenus grâce à l'Assurance perte de gains (APG). CHF 5,3 milliards ont été

attribués. Finalement, des aides ponctuelles au tourisme ou à l'aviation ont été mises en place. Si ces mesures sont aisément justifiables car les mesures ont été dictées par la Confédération, elles doivent encore être avalisées par le Parlement. De nombreux objets sont ainsi à l'ordre du jour de la session d'automne 2020.⁷

MOTION

DATUM: 27.09.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

Etant donné les conséquences économiques de la crise du Covid-19, le sénateur agrarien Jakob Stark (udc, TG) a recommandé une adaptation de l'article 63 de la loi sur les épidémies (LEp). Pour être précis, il a préconisé une **indemnisation appropriée pour les entreprises restreintes dans leurs activités économiques par des mesures contraignantes liées à une épidémie**, comme le confinement.

Le Conseil fédéral s'est montré sceptique face à une adaptation de la LEp. Au contraire, il estime que la LEp doit rester flexible pour répondre aux enjeux de chaque épidémie. En outre, il a précisé que, lors de la crise du Covid-19, des mesures extraordinaires ont été prises via la loi Covid-19.

La **motion** a été **rejetée** par 22 voix contre 8 et 3 abstentions.⁸

1) Analyse APS des journaux 2020 – Politique économique

2) LT, 1.4., 2.4.20; NZZ, 9.4.20; LT, 14.4.20; AZ, LT, NZZ, 17.4.20

3) BO CE, 2020, pp.268; BO CN, 2020, pp.475 s.; Communiqué de presse CER-CN du 22.04.2020; NZZ, 6.5.20

4) LT, 18.6.20; CdT, LT, NZZ, 2.7.20

5) BO CE, 2020, p.706

6) BO CE, 2020, p.705; Communiqué de presse services du Parlement du 25.06.2020

7) Blick, 21.8.20; TA, 22.8.20; NZZ, 27.8.20; Blick, 29.8.20; TA, 2.9.20; NZZ, TA, 3.9.20; NZZ, 9.9., 10.9.20; LT, 14.9.20; NZZ, 24.9.20

8) BO CE, 2021, p.977